

## GRILLE TARIFAIRES 2026

### ► Droits d'entrée à l'adhésion : 15 € HT

#### Offre socle de services :

La cotisation ouvre droit à un ensemble de prestations dites « **Offre socle** » qui comprend les actions de prévention des risques professionnels, le suivi individuel de l'état de santé des salariés et les prestations de prévention de la désinsertion professionnelle.

La cotisation est applicable à tous les salariés quels que soient leur temps de travail, leur catégorie de risque, leur type de contrat ou la taille de leur entreprise.

Conformément à l'article L-4622-6 du code du travail, la cotisation est basée sur le principe du « **Per Capita** », c'est-à-dire un forfait par salarié.

#### ► Adhérents BTP

Désignation	Prix unitaire HT
Cotisation annuelle	<b>138 €</b>

#### ► Apprentis BTP

Désignation	Prix unitaire HT
Cotisation annuelle	<b>69 €</b>

#### ► Adhérents Travail Temporaire

Désignation	Prix unitaire HT
Cotisation par prestation et par salarié	<b>138 €</b>

► **Absences aux consultations** : Les absences non signalées dans un délai de 48 heures avant le rendez-vous sont facturées **20 € HT**

#### Offre spécifique aux travailleurs indépendants :

Désignation	Prix unitaire HT
Affiliation facultative annuelle comprenant : - 1 RDV de conseil par un IPRP + 1 contact pour suivi - 1 visite par un médecin ou IDEST - 1 RDV avec l'assistante de service social + orientation	<b>138 €</b>

Prestations supplémentaires : Nous consulter

#### Offre de services complémentaires :

Désignation	Prix unitaire HT
Prestation supplémentaire à l'offre socle en prévention des risques professionnels- Sur la base d'un devis	<b>599 € / jour</b>